

12 MARS - 13 MARS 2008

Comment définir la responsabilité sociale des divers acteurs contemporains de la microfinance ?

Jean-Michel Servet
IHEID Genève/IRD/IFP

Résumé

Un nombre grandissant de travaux sur la microfinance évoquent la « responsabilité sociale » des organisations privées, publiques ou mixtes délivrant des services microfinanciers. Or ces travaux sont caractérisés par une confusion quasi générale de la responsabilité sociale avec une sorte de mission sociale. Ce serait une contribution aux objectifs de diminution des taux de pauvreté dans la population d'un pays, le plus souvent explicitement au Sud et implicitement au Nord à travers l'emploi dans de micro-entreprises. Or les études d'impact sont déficientes ou présentent des résultats contradictoires quant à l'évolution des taux de pauvreté des clients ou usagers.

Nous situons la responsabilité d'une institution financière vis-à-vis de la société directement et essentiellement dans les processus d'inclusion financière. Il est donc nécessaire de définir, dans des contextes financiers différents, les éléments pertinents permettant de saisir cette responsabilité des institutions délivrant des services de microfinance (vis-à-vis de leurs clients ou usagers mais aussi dans les rapports avec les autres acteurs de la microfinance avec lesquels elles sont en concurrence ou coopèrent). Ceci doit permettre de comprendre les processus par lesquels ces institutions offrent des services financiers à leurs clients ou usagers en répondant effectivement et efficacement à leurs besoins en ce domaine et à un coût qui doit rester compatible avec leurs capacités de le couvrir.

Comment définir la responsabilité sociale des divers acteurs contemporains de la microfinance ?

Jean-Michel Servet (IHEID Genève/IRD/IFP)

« Il n'y a rien de plus trompeur que la bonne intention, car elle donne l'illusion d'être le bien lui-même. »

Emmanuel Bove [1935], *Le Pressentiment*, Paris, Le Castor Astral, 2006, p. 105.

Introduction

Les rôles que les acteurs publics et privés attribuent généralement et généreusement aux organisations microfinancières¹ sont aujourd'hui devenus multiples voire contradictoires. Dans certains contextes, il peut apparaître difficile de concilier² les diverses performances qu'elles peuvent se voir imposer ou qu'elles recherchent : financière, technique, commerciale, sociale et même environnementale³. Ces performances apparaissent caractériser autant de responsabilités sociales dans des champs particuliers. Par leurs diverses performances, les institutions peuvent dès lors être pour les investisseurs productrices de plus-values financières mais aussi de valeurs sociales⁴.

¹ Cette réflexion est une contribution aux travaux menés dans le cadre du projet ANR RUME (Rural microfinance and employment. Do processes matter?) dirigé par Isabelle Guérin (IRD/IFP). Elle s'appuie sur les échanges entretenus avec et par le Réseau Entrepreneuriat et microfinance de l'AUF (animé par Eddy Bloy), au sein de l'équipe Travail et Mondialisation (IRD en particulier avec Eveline Baumann) et avec Symbiotics SA Genève (en particulier avec Cédric Lombard) ainsi qu'avec la Swiss Microfinance Plateform. Cette contribution approfondit certains points déjà présentés dans GUÉRIN, ROESH, SERVET (à paraître 2008) et dans FOUILLET, GUÉRIN, MORVANT-ROUX, ROESCH, SERVET (2007). Nous remercions I. Guérin et S. Morvant pour les nombreuses suggestions qu'elles nous ont faites et que nous n'avons pas pu toutes intégrer. Cette contribution n'a pour objet d'analyser ni les performances sociales des institutions, ni leurs performances financières, ni les techniques pour mesurer les unes et les autres. Pour ce qui est de la mesure des performances sociales, voir ci-dessous note 3.

² BALKENHOL (ed.) (2007) et Servet, (2007) *Banquiers* (chapitre Impact)

³ LAPENU, DOLIGEZ (2007). Parmi les outils, voir l'Outil d'évaluation de la pauvreté en microfinance du CGAP, le *Progress out of Poverty PPI* de la Grameen Foundation et les travaux d'IRIS soutenus par l'USAID ; les travaux menés par le Consortium Imp-Act et CERISE, site disponible ainsi que ceux de SPTF (Microfinance Gateway) et de MIX-Market.

⁴ Sur cette dimension voir les mémoires de master de Jérôme Audran et Yves Some, étudiants à IHEID Genève.

Comme pour toute action d'une institution, la liste des acteurs impliqués à des degrés divers est très étendue. Citons quelques-unes des parties prenantes, qui se situent à des niveaux hiérarchiques différents : les organisations internationales, nationales et locales de développement et des pouvoirs publics et collectivités locales, pour ce qui est des financements publics et de ceux qui fixent le cadre légal et réglementaire de fonctionnement de ces institutions ; des bailleurs de fonds, des actionnaires ou des coopérateurs et des clients. Ceux qui subissent ou bénéficient au premier degré ou indirectement de ces effets de la microfinance sont dans des positions variées et entretiennent avec les organisations de ce secteur nouveau de la finance des rapports divers. En particulier, les conséquences d'une intervention en microfinance n'affectent de manière positive ou négative pas seulement les clients ou usagers mais l'ensemble des populations locales, du fait des effets indirects pour les habitants des quartiers et des villages où les services microfinanciers⁵ sont diffusés. Pour ne s'attacher qu'aux effets sur les seuls clients ou usagers et de leurs activités financées par la microfinance, les rôles imputés à la microfinance engagent à des degrés divers une forme de responsabilité en fonction de l'impact et des effets⁶, tant immédiats que durables, des actions poursuivies. Ces effets et impact sont d'ordre économique, à travers l'accroissement du revenu moyen des clients, usagers ou bénéficiaires ; ils sont d'ordre social et politique à travers un renforcement de leurs capacités individuelles et collectives, en particulier pour ce qui concerne certains groupes exclus ou marginalisés et les femmes en tant que chefs de ménage ou au sein des groupes familiaux ; ils peuvent être d'ordre environnemental ou relatif au travail décent (en particulier pour ce qui concerne l'embauche d'enfants et les diverses formes de servitude dans le travail⁷) ; et bien évidemment ils devraient être financiers à travers la mise à disposition de services financiers adaptés aux besoins des populations, autrement dit répondant effectivement et efficacement à ces besoins et à un coût effectif compatible avec leurs capacités de le couvrir. Le coût est d'abord monétaire mais pas seulement ; il doit inclure aussi le temps additionnel d'activité et de disponibilité pour bénéficier du service financier⁸.

Or, jusqu'à une période toute récente, de façon étonnante, ce qui pourrait être pour une institution financière sa responsabilité spécifique à travers un rôle premier vis-à-vis des clients ou usagers, à savoir fournir des services financiers adaptés, est apparu presque second par

⁵ Il est possible d'observer ces effets à micro échelle ou à macro échelle. Les analyses que nous développons ici se situent principalement à macro échelle.

⁶ Sur la différence entre effet et impact, voir SERVET, (2006), *Banquiers*.

⁷ Voir en ce sens les travaux menés dans le cadre de l'Institut français de Pondichéry en relation notamment avec le BIT et certaines institutions indiennes de microfinance sous la direction d'Isabelle Guérin.

⁸ Voir l'analyse des contraintes subies dans le cas des *self help groups* indiens dans GUÉRIN ET PALIER (ed).

rapport à une fonction pensée comme toujours efficace et positive de diminution de la pauvreté. Celle-ci peut être entendue d'un point de vue strictement économique par un accroissement des revenus, de la dotation en moyens de travail et de production comme de capital technique, de bétail, de terres, de moyens de transport ou de fonds circulants commerciaux. Cette diminution de la pauvreté peut être aussi appréhendée de façon plus étendue à travers l'évolution de la consommation, l'amélioration du logement, de l'équipement sanitaire, et à travers les indicateurs de développement humain du PNUD que sont les accès à la santé et l'éducation. Mais, la responsabilité sociale des acteurs de la microfinance ne peut se limiter à (voire ne peut pas être confondue avec) la prise en compte des conséquences supposées (plus que rigoureusement évaluées au-delà des clients et des usagers) des actions menées sur le revenu moyen des populations et les capacités politiques et sociales qu'elles leur donneraient. Certaines formes de microcrédit peuvent aussi augmenter le revenu moyen dans une population⁹ en accroissant la disparité des revenus et la vulnérabilité du plus grand nombre, en portant atteinte à son environnement et à ses conditions de travail et de vie.

L'objet de cette contribution est de comprendre la formation de cet apparent paradoxe qui par une focalisation sur « la lutte contre la pauvreté » a réduit à une position subalterne les indicateurs financiers, voire qui les fait oublier complètement. Un tournant en ce domaine est toutefois en train de s'opérer au sein des travaux menés sur la microfinance. Outre la mise en évidence croissante des limites du microcrédit dans la lutte contre la pauvreté, une approche en terme d'accès aux services financiers (indépendamment d'un lien immédiat avec la pauvreté) est en train d'apparaître. Un récent rapport de la Banque mondiale *Finance for all* en est un élément fort¹⁰. L'accès aux services financiers et leurs conditions d'accès font partie aussi d'indicateurs reconnus des performances sociales, mais sans leur accorder une position privilégiée.

Nous présenterons dans un premier temps les raisons de l'oubli des capacités dans l'accès aux services financiers induit par les termes de la définition de la lutte contre la pauvreté. Puis nous analyserons les risques que le flou dans la définition de la notion de responsabilité

⁹ L'augmentation du revenu moyen n'est bénéfique pour tous que si l'accroissement des revenus des plus riches entraîne de façon automatique une amélioration de la situation des plus pauvres. Nous avons développé une critique de cet effet de *trickle down* dans SERVET, (2007), « Les illusions.

¹⁰ DEMIRGÜÇ-KUNT, BECK, HONOHAN, (2007). Sur ce rapport voir l'analyse que nous avons faite dans SERVET (2008) « La microfinance en milieu rural. Voir aussi avant la publication du rapport de la Banque mondiale : Hashemi 2007, CGAP.

sociale et de celle du rôle spécifique de la microfinance fait peser sur ce secteur alors qu'il connaît une commercialisation grandissante. Ceci nous permettra enfin de clarifier ce que pourrait ou devrait être la position des différents types d'acteurs dans leur contribution respective à une meilleure et plus étendue inclusion financière de l'ensemble des populations.

1. Comprendre les raisons de la négligence des capacités d'accès aux services financiers

Parmi l'ensemble des indicateurs adoptés sous l'appellation Objectifs du Millénaire pour le Développement¹¹ ne figure aucun indicateur synthétique d'usage des services financiers. Pas d'indicateurs d'accès et d'usage¹² des services financiers non plus parmi les critères de développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement et de façon plus surprenante encore dans les *Rapports sur le développement dans le Monde* de la Banque mondiale. Pourtant les indicateurs proposés par les diverses organisations multilatérales en charge du développement sont diversifiés et dépassent le champ strictement économique. Peuvent s'y trouver des références à la santé, à l'éducation, à l'environnement, à la participation des femmes à la vie collective et aux conditions de logement¹³. Ces indicateurs apparaissent avant tout comme des capacités à rendre les humains plus productifs dans un processus accéléré de privatisation et de marchandisation des activités humaines, qui lui-même induit une extension et un approfondissement de la financiarisation des sociétés¹⁴. Cet oubli de la dimension financière parmi les indicateurs retenus pour mesurer le développement humain contraste avec la médiatisation de plus en plus forte du microcrédit depuis le premier sommet du microcrédit en 1997 jusqu'à l'attribution du prix Nobel de la paix à Muhammed Yunus et à la Grammen Bank en 2006.

Le rôle imparti à la microfinance dans les « documents stratégiques de lutte contre la pauvreté » que les différents États rendent publics et que les coopérations multilatérales et

¹¹ Voir http://millenniumindicators.un.org/unsd/mifre/mi_goals.asp. Voir article Servet 2007, « Les illusions

¹² Pour une analyse approfondie de cette définition avancée dans les *Rapports Exclusion et liens financiers* (Paris, Economica), voir la thèse en cours de G. Gloukoviezoff (université Lyon 2).

¹³ Voir http://millenniumindicators.un.org/unsd/mifre/mi_goals.asp, objectif 7 cible 11.

¹⁴ SERVET, (2008) « La microfinance

bilatérales valident apparaît d'ordre instrumental. Les services de microfinance seraient un « moyen » [*means*] ou un « outil » [*tool*] permettant d'atteindre les objectifs de diminution de la pauvreté, par une contribution à la génération des revenus. L'accès et l'usage de ces services n'apparaissent pas centralement comme une caractéristique permettant de définir la pauvreté et donc comme des objectifs en eux-mêmes. L'exclusion financière n'est pas pensée comme une composante de la pauvreté. La communauté internationale a les yeux principalement rivés sur les objectifs du millénaire de lutte contre la pauvreté adoptés par l'Organisation des Nations Unies en 2000 et sur son premier indicateur, l'accroissement du revenu par tête et une diminution d'ici 2015 de moitié de la proportion de la population ayant moins d'un dollar par jour pour vivre¹⁵.

Bien qu'on observe une extension et une intensification de la financiarisation dans toutes les sociétés contemporaines, y compris pour des populations aux revenus peu élevés, l'accès aux services financiers n'est pas communément pensé comme un droit humain fondamental¹⁶, parce que l'usage des instruments monétaires et financiers n'est pas pensé comme un des éléments d'identité des groupes et des personnes. Pourtant, la capacité de faire face aux risques de l'existence, de saisir des opportunités pour jouir d'un revenu meilleur et de gérer dans le temps ressources et dépenses passe de plus en plus par l'usage d'instruments financiers. Certains services financiers, comme l'épargne, l'assurance, des garanties et des services de transfert, permettent souvent, davantage et mieux que le crédit à fins productives, de faire face aux situations de précarité et de vulnérabilité, et donc *in fine* de diminuer l'incidence de la pauvreté en termes de revenu. L'accès à des services financiers est fondamental pour exister dans les sociétés contemporaines et tout simplement pour vivre au quotidien¹⁷.

L'inclusion financière est généralement définie par l'usage des services bancaires. Elle varie selon les pays de 1% à presque 100% des ménages¹⁸ et connaît de fortes disparités entre les continents tout comme entre les régions et les localités. En Amérique Latine, les taux nationaux oscillent entre 5% au Nicaragua et 60% au Chili, en étant le plus souvent compris entre 25% et 40%. En Afrique, les taux d'inclusion financière se trouvent généralement au-

¹⁵ Sur cette instrumentalisation de la microfinance voir UNCDF, 2005.

¹⁶ La réflexion menée ici s'appuie sur les travaux menés dans le cadre de programmes de recherche sur la microfinance à l'IFP, à l'IRD (UR LPED et UR Travail et Mondialisation) et dans le cadre du réseau Entrepreneuriat de l'AUF. Voir notamment FOUILLET, *et alii* (2007). Elle reprend des éléments d'une contribution réalisée avec Isabelle Guérin et Marc Roesch

¹⁷ Nous avons développé cette dimension dans Servet 2006 *Banquiers aux pieds nus*

¹⁸ HONOHAN, 2006, MORVANT-ROUX, SERVET, 2007, « De l'exclusion.

dessous de la barre des 20%, notamment pour l’Afrique de l’Est. Selon certaines études, pour plus de 900 millions d’Africains, seuls 4 % ont un compte bancaire et 1 % ont eu accès au crédit d’une banque par exemple. En Asie du Sud, le Pakistan et le Bhoutan présentent respectivement des taux de 12 et de 16% alors que l’Inde et la Chine ont des taux supérieurs à 40%. Comment, dans ce contexte d’exclusion financière massive à l’échelle de la planète, interpréter l’oubli des capacités d’agir dans le domaine financier, négligence qui fait que la communauté internationale peut se sentir peu engagée à agir universellement pour étendre l’inclusion financière ?

Les services financiers ne sont pas pensés en eux-mêmes comme des besoins. Ils sont appréhendés comme des moyens d’action. Le microcrédit, qui est de très loin le plus connu des services microfinanciers, est communément compris comme un outil permettant de favoriser l’émergence d’activités génératrices de revenu sans même que les effets multiplicateurs de celles-ci soient clairement identifiés et quantifiés. Ce service financier apparaît donc comme un vecteur, mais pas comme un objectif en soi. Si la microfinance est comprise comme un moyen, le fait de permettre l’accès à une gamme plus ou moins étendue de services financiers n’est en conséquence pas pensé comme étant un besoin primordial. Ce positionnement de la finance comme moyen économique d’action et non comme une nécessité pour gérer dans le temps ressources et flux de dépenses vitales et sociales fait que la réflexion sur la responsabilité sociale des différents acteurs de la société pour une inclusion financière généralisée, et par conséquent les engagements politiques que celle-ci suppose, est plus exceptionnelle que celle menée pour d’autres besoins, comme l’alimentation, l’accès à l’eau, la santé, l’éducation, le logement et l’environnement, besoins jugés par eux mêmes fondamentaux pour la survie des humains dans une société voulue comme démocratique (en l’étendant à une représentation politique équitable, y compris en terme de genre).

L’usage croissant de l’expression « inclusion financière » plutôt que le terme « microfinance » encourage une réflexion portant sur la responsabilité sociale dans l’offre de services microfinanciers. Toutefois, ce débat en termes de responsabilité sociale et d’une éthique de l’action en microfinance est trop souvent réduit à une interrogation sur le fait de distribuer des petits prêts à des populations à faible revenu par tête. Il est maladroitement confondu avec la question de l’impact économique et social de ces crédits. La capacité grâce à des instruments financiers de faire face aux risques de l’existence, de saisir des opportunités pour jouir d’un revenu décent et de gérer dans le temps ressources et dépenses est pourtant de

plus en plus importante, y compris pour des populations matériellement démunies. Toutefois ce n'est pas seulement un besoin éprouvé (et non satisfait) par des populations à faible revenu. Dans la plupart des pays dits « en développement » des populations à revenus moyens, qui ne peuvent pas de ce fait être qualifiées de « pauvres » et surtout pas de « très pauvres », n'ont pas accès aux services financiers de base, comme nous l'avons déjà remarqué¹⁹. On constate que même dans les pays aux revenus moyens par tête parmi les plus élevés de la planète se trouvent des populations connaissant un accès très limité voire quasi nul à des services financiers devenus indispensables pour y survivre. Mais il est vrai que pour la plupart des pays européens, au Japon, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande, ligne de pauvreté et ligne d'exclusion financière se confondent très largement. La limitation dans l'accès ne se pose pas seulement du fait de conditions légales et de la mise en place de barrières réglementaires à caractère excluant ou de l'absence physique d'institutions dans certains lieux. Il naît aussi d'un degré d'analphabétisme financier élevé²⁰. La confusion entre lutte contre l'exclusion financière et lutte contre la pauvreté ne permet pas de comprendre pleinement et partout la question de la responsabilité sociale des acteurs de la microfinance et plus généralement de la communauté financière.

Pour répondre aux besoins largement nouveaux sous leurs diverses formes actuelles pour des populations très diversifiées, des interventions dans le domaine financier sont nécessaires. L'inclusion financière la plus large possible est une condition d'un développement socialement soutenable. Mais, il ne suffit pas d'offrir des services financiers et de répondre à une demande pressante pour faire le bien. Illustrons cette critique par l'exemple de l'essor des services microfinanciers au Bangladesh. Il est sans doute peu de spécialistes reconnus de la microfinance, qui au détour d'un article n'aient pas un jour vanté les mérites de cette supposée *success story*. Comment ne pas sombrer dans l'optimisme en découvrant un pays où 105 millions de personnes (21 millions de familles sur 149 millions d'habitants) sont des « bénéficiaires » du microcrédit ? Comment ne pas saluer l'effort considérable des hommes et des femmes qui y ont contribué en trois décennies ? Il est par conséquent tentant de penser qu'il suffirait de généraliser à travers toute la planète ce qui passe pour des « bonnes pratiques » et d'identifier pour les rejeter des « mauvaises pratiques » afin de faire disparaître, via la microfinance, la pauvreté comme par miracle. Or le bilan du microcrédit dans un des lieux de la planète où il a été sans nul doute le plus diffusé n'est pas aussi globalement positif

¹⁹ MORVANT-ROUX, SERVET (2007), « De l'exclusion.

²⁰ GLOUKOVIEZOFF (2006) "From financial.

que les chroniqueurs de cette finance du coin de la rue ou du village l'imaginent communément. ActionAid Bangladesh et Bangladesh Unayan Parishad ont soutenu un rapport dirigé par le professeur Qazi Kholiquzzaman Ahmad qui dresse un tableau rigoureux, à la fois d'un point de vue scientifique et par sa sévérité, des conséquences du microcrédit dans le pays²¹. Pour ce qui est de l'effet économique, il apparaît limité : « *micro-borrowing does not usually provide the borrowers with an economic base to break out of income poverty and move on to significantly higher levels of income and living standard. Moreover, many get caught up in an increasing debt-syndrome and slide further into poverty* » (p. 44). Pour comprendre les raisons de ce faible impact et les effets négatifs relevés, il convient tout d'abord d'observer les activités que ces petits prêts financent. On remarque un poids considérable des activités qui ne sont pas productives mais seulement commerciales (37% du nombre des prêts cités par les emprunteurs) alors que l'enfermement dans le sous-développement économique tient précisément à l'importance des marges et des multiples intermédiations improductives. La location de terres compte pour 13% ; l'activité de transport par rickshaw pour 8% et l'élevage de vaches pour 7% seulement. Il s'agit aussi de couvrir des coûts d'éducation et de mariage des enfants (7%). À cela s'ajoute le remboursement de prêts antérieurs (6,4%)²². Par comparaison, on peut remarquer qu'en Inde, le remboursement des frais médicaux apparaît souvent comme prévalant. On doit aussi noter que le coût effectif du microcrédit est beaucoup plus élevé pour les emprunteurs que ne l'affichent les institutions, ce qui se traduit par un prélèvement important sur les ressources des ménages : le taux d'intérêt est de 30,5% au lieu de 10 % affiché par la Grameen Bank, de 44,8% au lieu de 15% pour BRAC comme pour ASA et de 42,3% au lieu de 14% pour PROSHIKA (p. 37-38). Le rapport ne fait pas la différence entre les sommes additionnelles introduites dans une activité et la part qui, de fait, sert à une simple meilleure gestion inter temporelle des recettes et des dépenses des ménages. Il ne compare pas les taux d'intérêt pratiqués avec le rendement effectif des activités financées. Le rapport souligne (p. 18) : « *the respondents taking micro-credit have generally remained tied to rudimentary economic activities, many of which do have much prospect of expanding into sustainable growth because of either market saturation (most of the products and services are directed to local markets) and/or limited scope of productivity improvement* ». Si l'on dépasse ces dimensions liées aux systèmes de production et d'échange, pour s'attacher à des dimensions pensées comme non économiques, les conclusions sont plus inquiétantes encore. Or, face à l'absence d'une diminution conséquente

²¹ KHOLIQUZZAMAN, (2007).

²² Voir p. 18 et 19 cet inventaire.

de la pauvreté en termes de revenu²³, c'est surtout vers ces autres dimensions du développement humain que les espoirs sont tournés²⁴. Le rapport dirigé par le professeur Qazi Kholiqzaman Ahmad indique que parmi les clients (et de fait des clientes pour l'essentiel) des organisations de microfinance au Bangladesh le microcrédit n'entre que pour 16% dans les raisons de l'accroissement du taux de scolarisation ; de même les trois quarts de celles qui ont accru leurs capacités à se soigner l'attribuent à d'autres causes que le microcrédit. Ce sont, semble-t-il, les politiques publiques et l'action d'organisations de la société civile qui font la différence en matière d'éducation et de santé (p. 28, 30, 34). Ajoutons que seulement 10 % des emprunteuses affirment que le microcrédit leur a permis d'entreprendre de façon indépendante une activité (p. 46). Plus inquiétant encore, 82% des femmes interrogées affirment que le montant des dots s'est ainsi accru (p 48) et les femmes qui subissent dans le cadre familial des violences morales ou physiques (27,8% des enquêtées) déclarent pour 60% d'entre elles que cette violence s'est accrue depuis qu'elles sont devenues bénéficiaires d'un microcrédit en raison même de leurs fonctions économiques et financières nouvelles dans la famille ; la violence n'a diminué que pour 27,3 % d'entre elles (p. 47). Toutefois, un des éléments positifs relevés, est que seulement 28% d'entre elles déclarent que la prise en compte de leurs points de vue dans la gestion du microcrédit n'a pas évolué.

Comment comprendre la distance entre l'opinion commune et ce que révèlent ce type d'enquêtes, dont les résultats ne sont pas totalement nouveaux²⁵ pour les spécialistes ? Nous nous trouvons sans doute ici dans un processus de validation idéologique sans besoin de preuves. Il est de l'ordre de la foi et de l'irrationnel et peut être comparé à ce qui s'est passé au cours du XXe siècle dans de tout autres cadres idéologiques. L'URSS de Staline a pu faire l'objet de panégyriques tout comme la Chine de Mao et tous ceux qui mettaient en doute ces résultats présentés comme un bonheur en construction étaient traités de suppôts du « capitalisme » ou de la « bourgeoisie » et « d'adversaires du prolétariat ». Dans presque tous les secteurs de la société, l'hégémonie des modèles néo-libéraux ont permis à des croyances refusant d'interroger le fonctionnement réel du microcrédit de prospérer en le confondant avec l'économie solidaire en soi²⁶. Ici, comme hier avec les « socialismes réels », toute personne s'interrogeant sur l'efficacité d'un système était supposée faire peu de cas de la

²³ L'observation de l'évolution des revenus dans le pays laisse penser qu'elle est plus déterminée par la situation climatique que par l'apport de micro prêts.

²⁴ Voir en ce sens notamment le Rapport du Sommet du Microcrédit 2006.

²⁵ FERNANDO, (2006).

²⁶ Voir MORVANT-ROUX, SERVET, SOULAMA, (2008).

misère humaine²⁷. Il est possible de faire l'hypothèse que les critiques montantes contre les naïvetés propagées sur le caractère miraculeux du microcrédit solidaire participent et contribuent à un retour du balancier idéologique qu'une crise profonde des marchés financiers ne pourraient qu'accélérer. Toutefois le risque est que demain certains proposent de jeter le bébé avec l'eau du bain, tout autant celle du microcrédit que des logiques participatives par des organisations de la société civile.

Les interventions dans le domaine microfinancier doivent être comprises comme positives quand, en favorisant l'accès et l'usage de services financiers, elles permettent durablement d'améliorer le bien être et d'accroître les capacités individuelles et collectives des personnes. Elles sont négatives quand, à l'inverse, elle ont pour effet, fut-ce indirectement, de réduire bien être et capacités d'une fraction de la population. Que ce soit directement parce que le service financier n'est pas adapté et que la probabilité est élevée d'accroître la vulnérabilité des populations, quand leur cible en termes de clients n'est pas ajustée et que le surendettement en est chroniquement une forte résultante. Ou que ce soit indirectement parce que la prestation de ce service à une petite fraction seulement de la population marginalise fortement une autre partie de la société et que cette explosion des inégalités renforce les exclusions et les marginalisations²⁸. L'essor de ces services peut en effet avoir pour conséquences de contribuer soit à accroître, soit au contraire à réduire les inégalités, d'améliorer ou d'affaiblir les conditions de vie d'une fraction plus ou moins importante de la population. Si l'apport d'un service financier n'a pas spontanément et en tout lieu et tout temps un effet globalement positif, il est de la responsabilité des différents acteurs d'une société intervenant dans le domaine financier de s'interroger sur leur contribution particulière à l'accès plus ou moins étendu aux services financiers et aux conséquences éventuellement négatives de leurs activités en ce domaine. Les prestataires de services microfinanciers ne peuvent se contenter d'offrir n'importe quelles prestations sous prétexte que l'accès en serait socialement limité en ignorant les conséquences de cet usage pour une fraction de la population. C'est un des enjeux essentiels du développement des travaux qui sont menés sur les mesures d'impact de la microfinance.

²⁷ La consultation de nombreux sites où les internautes débattaient des dangers et des vertus supposés du microcrédit après l'attribution du Nobel de la Paix à l'automne 2006 est de ce point de vue révélatrice du système de croyances mobilisées autour du microcrédit.

²⁸ SERVET, (2007), « Les illusions.

Avec la question de la responsabilité sociale, nous nous trouvons donc ici au cœur d'un débat impliquant les institutions financières et l'ensemble des acteurs de la chaîne de prestations de services microfinanciers, puisque se posent tant la question des capacités d'accès et d'usage de populations actuellement en situation d'exclusion ou de marginalisation financière que celle des conditions de fourniture de ces services. Ils peuvent se faire pour le seul gain de leurs pourvoyeurs et mettre en cause un développement socialement durable des sociétés. Ceci ne doit pas interpellé seulement des institutions financières aux statuts et niveaux d'intervention divers qui fournissent les fonds et proposent des services financiers aux populations. Outre ces organisations, cette question doit impliquer aussi leurs sous traitants techniques (experts et évaluateurs), les autorités publiques (aux échelles locales, nationales et internationales), les organisations non gouvernementales, qui sont fort actives dans le secteur et les chercheurs. Abordons maintenant les conséquences de la commercialisation de la microfinance en ce domaine.

2. La microfinance au risque de sa commercialisation

Pour avancer dans la définition de la responsabilité sociale, il convient de bien distinguer celle-ci de l'éthique²⁹. L'éthique est basée d'une part sur des normes morales et d'autre part sur une cohérence entre fins poursuivies à échelles locale et globale et moyens employés pour les atteindre. La responsabilité sociale, quant à elle, analyse les conséquences de ces choix dans le champ particulier d'intervention, en l'occurrence la finance. Une institution privée qui inscrit son action dans une perspective de responsabilité sociale contribue, aux côtés des institutions publiques, au bien commun et à l'intérêt général.³⁰ En cela, l'institution peut prétendre produire des plus values financières mais aussi de la valeur sociale.

Toutefois, il est erroné de penser que la microfinance peut en tout lieu et en tout temps être capable de les produire sans contradiction. Il nous paraît dangereux de prétendre comme l'a fait un acteur médiatique de la microfinance, que : *« la pauvreté pourrait être vaincue mondialement par un développement généralisé et professionnel de la microfinance qui*

²⁹ Cette approche recouvre en partie la distinction établie par Max Weber (voir 1919, *Le Savant et le Politique*) entre l'éthique de conviction qui met en avant des principes moraux guidant l'action et l'éthique de responsabilité qui prend en compte les conséquences des décisions prises.

³⁰ Anne Salmon, in : LAVILLE, CATTANI (ed.), (2006).

constituera aussi, dans l'avenir, un formidable marché pour les banques commerciales. » [AEF, *Rapport moral sur l'argent dans le Monde 2006*, p. 115]. À court terme, cette croyance peut permettre la captation de ressources par certains opérateurs de la microfinance et ceux qui s'en font les conseillers ; il peut permettre de trouver des débouchés faciles pour des fonds prétendus éthiques et socialement responsables et ainsi être un vecteur important de propagation de la microfinance. Mais ni les investisseurs en responsabilité sociale, ni les placements financiers à but lucratif, ni le mécénat, ni les organisations de la société civile et non gouvernementales, ni les autorités publiques locales et internationales, ni les chercheurs et les experts n'ont intérêt à long terme à entretenir une telle illusion. Celle-ci ne peut, lorsque les effets ne seront pas à la hauteur des espérances, que déstabiliser l'ensemble du secteur de la microfinance. C'est aussi décrédibiliser à long terme l'investigation scientifique académique que d'ignorer ces allégations. Le prétexte avancé généralement pour justifier le silence des chercheurs est que ces croyances fortement médiatisées et relayées par l'ignorance de nombre de journalistes et de responsables politiques et d'investisseurs sur les besoins financiers réels des populations pourraient permettre de mobiliser des ressources pour des projets de recherche et des expertises³¹. Un article publié par le quotidien français *Libération* (30 octobre 2006 à la suite de l'attribution du prix Nobel de la Paix) sous le titre « Inde, la microfinance en crise » nous paraît un exemple de ces dérives entretenues par certains universitaires. Son auteur, Esther Duflo, professeure au Massachusetts Institute of Technology et à l'École d'économie de Paris, y a accusé les autorités indiennes de bloquer l'essor du microcrédit en combattant certaines formes d'usure dans le pays. Il est surprenant de constater qu'Esther Duflo taise la cause essentielle de cette décision : le gouvernement indien était confronté à une vague de suicides de paysans sur-endettés³². Esther Duflo collabore étroitement à Chennai à un institut où plusieurs de ses étudiants américains effectuent des stages (en travaillant essentiellement à partir des données collectées auprès des organisations et sans enquête propre)³³. Il est difficile d'imputer comme l'a fait Esther Duflo dans l'article cité toutes les vertus aux organisations de microcrédit et tous les vices à l'État lorsque l'on sait que la Grameen Bank elle-même a été confrontée en 2000 à une montée considérable du

³¹ Ajoutons ici que les populations les plus démunies ne peuvent pas être les cobayes d'expérimentation des chercheurs, par exemple lorsqu'il est proposé que la population d'un village bénéficie de microcrédits et que celle d'une autre en soit privée pour ensuite comparer les effets produits. Ce genre de pratiques rejetées pour des raisons éthiques par les médecins en matière de soins ou de vaccination devraient tout autant l'être en sciences sociales par des chercheurs socialement responsables. Il existe des méthodes respectant certaines normes éthiques et permettant de façon au moins tout aussi rigoureuse de connaître l'impact et les effets de petits prêts au sein d'une population (et non simplement son effet sur le revenu moyen local...).

³² Sur cette situation voir les articles préparatoires à la thèse en cours de Cyril Fouillet.

³³ Cet institut a été créé par sa sœur avec le soutien de banques pour renforcer leurs outils d'investissement financier et leurs espoirs de profit dans la microfinance.

nombre de prêts non remboursés. Elle a dû abandonner le modèle du microcrédit solidaire de petits groupes au profit de prêts individuels. Or la banque fondée par Muhammed Yunus bénéficie depuis longtemps d'un soutien considérable du gouvernement du Bangladesh, en particulier à travers une défiscalisation qui lui permet en contrepartie d'offrir des bourses d'études à certains enfants de ses clientes ou des prêts sans garantie à 50 000 mendiants. Le *dark side of microcredit*³⁴ rend désormais difficile de donner le Bangladesh en exemple à suivre sans en fixer les limites.

Le cas le plus souvent discuté de commercialisation de la microfinance n'a pas été en 2007 indien mais mexicain. La mise en vente au New York Stock Exchange et au Mexico Stock Exchange de 30% des actions de Banco Compartamos, une institution de microfinance mexicaine (prêtant à ses 600 000 clients à des taux de 60% par an), et la forte hausse des cours des actions (20% en un jour) a provoqué une sorte d'électrochoc mondial face aux transformations de certaines institutions vedettes de la microfinance. Comment une organisation qui était une organisation non gouvernementale jusqu'en 2000 et qui a bénéficié pour son développement de subsides publics et qui prétend « lutter contre la pauvreté » peut-elle permettre à une petite minorité d'actionnaires de s'enrichir en un temps aussi bref ?

Les institutions financières, et les banques commerciales en particulier, peuvent trouver une place dans le secteur de la microfinance sans avoir besoin de se draper dans la dignité de la lutte contre la pauvreté. Rappelons qu'il existe de très nombreuses familles qui n'ont pas accès à des services financiers essentiels et qui ne sont pas matériellement dépourvues. Il convient même de relever qu'un nombre croissant d'opérateurs de la microfinance sous la pression de la rentabilité qui leur est imposée ou qu'ils recherchent s'éloignent de clientèles à faible et surtout à très faible revenu³⁵. La confusion entre lutte contre la pauvreté et lutte contre l'exclusion financière apparaît donc de plus en plus comme une erreur pour comprendre le positionnement des différents acteurs du secteur et les conséquences de leurs interventions.

Nous avons déjà relevé le poids de l'exclusion financière dans les pays en développement. La masse de la population qui n'y a pas accès à des services financiers est beaucoup plus large que la population dite pauvre. Pour comprendre les opportunités actuelles de la commercialisation de la microfinance, représentons l'inclusion et l'exclusion financière sous

³⁴ Voir KHOLIUZZAMAN, (2007).

³⁵ BALKENHOL, (2007).

la forme d'une pyramide. À sa base se trouvent les populations en permanence en dessous de la fameuse ligne de pauvreté. Contrairement à nombre d'idées reçues le microcrédit s'adresse exceptionnellement à cette clientèle³⁶. Au-dessus de la ligne de pauvreté se trouvent des populations étant, de façon chronique, en situation de pauvreté ; elles ne le sont pas de façon permanente et connaissent une situation de plus ou moins forte précarité. Pour elles, des services d'épargne et d'assurance se révèlent souvent plus pertinents que de petits prêts. Enfin, entre ces populations et la pointe de la pyramide, constituée par les populations financièrement intégrées, se situent une masse de petits producteurs, de petits commerçants et de petits salariés qui peuvent offrir à certaines formes adaptées de microcrédit une véritable opportunité. Faute de moyens humains et financiers, et peut être aussi parce que ceci écornerait leur image d'institutions aux services des pauvres, très peu d'organisations de microfinance appliquent des critères rigoureux pour une définition précise du degré de pauvreté et de précarité de leurs clients. Nombre se contentent d'affirmer qu'elles interviennent dans des zones rurales ou périurbaines qui comptent une proportion très élevée de populations à faible revenu par tête. D'où la confusion considérable quant aux cibles de la microfinance pour de nombreux acteurs éloignés du terrain. Or, il est totalement erroné de ne pas tenir compte des inégalités sociales fortes qui structurent les sociétés à incidence forte de la pauvreté, y compris à des échelles locales. En matière de crédit finançant des activités de production et d'échange, on observe des cas de captations des prêts par des élites paysannes et une très forte exclusion du financement des activités agricoles à long terme au profit du financement du commerce et des transports. En privilégiant des clientèles en réalité au-dessus de la ligne de pauvreté et sans que soient apportés des services de base, qui seraient coûteux pour les finances publiques, aux populations les plus démunies, le microcrédit présente un risque fort d'accroître un peu plus les inégalités comme le montrent les travaux réunis par Jude Fernando [2006]. Le microcrédit ne peut alors prétendre être en soi ni une pratique éthique, ni une pratique solidaire. Sa valeur sociale additionnelle doit ici être considérée comme limitée.

Les potentialités du microcrédit à destination exclusive de populations à faible revenu sont bien plus limitées que ne le laissent entendre nombre de ses promoteurs ; et encore faudrait-il que les services financiers qui leur sont proposés répondent exactement à leurs besoins. La transformation des organisations de microfinance en « banques de pauvres », leur refinancement sur les marchés financiers et le déplafonnement des taux d'usure qui peut ouvrir dans des niches du « marché » de la microfinance des opportunités sont des

³⁶ HULME, MOSLEY, (1996) ; GENTIL, SERVET, (2002)

propositions non seulement irréalistes mais aussi dangereuses si ce modèle de « libéralisation » du secteur est imposé à toutes les organisations de microfinance.

Il est difficile d'imaginer que la déréglementation des taux d'intérêt est la meilleure solution pour offrir de petits prêts au service des pauvres. Au Pérou, des institutions de microcrédit prêtent à 5% par mois (soit 60 % par an) et pourtant elles ne desservent pour l'essentiel que des populations au-dessus de la ligne de pauvreté dans les zones urbaines. Elles laissent les organisations non gouvernementales subventionnées intervenir dans les zones rurales de grande pauvreté et où les densités de populations sont faibles et l'illettrisme élevé. Le Pérou n'a rien d'une exception en ce domaine. Au Brésil des acteurs de la microfinance réclament une limitation des taux d'intérêt pratiqués. L'usage productif et rentable des microcrédits est le fer de lance de la justification de la prétendue « libération » des taux d'intérêt. Or, cette idée est erronée pour toutes les situations où le microcrédit est employé pour gérer dans le temps les budgets familiaux et de ce fait ne peut pas produire par la dépense globale locale d'effets multiplicateurs sur les revenus des familles.

Le risque de cette financiarisation par les institutions de microcrédit à but lucratif à taux d'intérêt libre est pour l'agriculture³⁷ un transfert accru de ressources du monde agricole vers le secteur financier. Il a souvent été remarqué que les prêts destinés à des activités productives finançaient plus souvent des activités commerciales ou des activités para agricoles que des activités agricoles ou pastorales³⁸. Cette différence tient bien évidemment à l'implantation des organisations de microfinance. Il est moins coûteux d'intervenir dans des zones à forte densité de population (donc dans les zones urbaines ou péri urbaines) que dans des zones à faibles densités de population, qui caractérisent une majorité des espaces agraires. Outre cette donnée de géographie humaine, il convient de souligner que les apports de fonds nécessaires à une activité commerciale sont en règle générale beaucoup moins élevés que pour une activité artisanale, et encore moins que pour une activité agraire ou d'élevage. Le financement des activités agricoles doit s'inscrire dans une temporalité plus longue (du fait de crédits d'équipement à moyen ou long terme). De plus, le capital circulant³⁹ constitue une part variable du capital nécessaire pour développer une activité : la part est beaucoup plus élevée

³⁷ Nous reprenons ici des éléments développés dans J.-M., SERVET (2008) « La microfinance en milieu rural et MORVANT-ROUX, SERVET, (2007), « De l'exclusion financière.

³⁸ Demirgüç-Kunt, Beck, Honohan (ed.), (2007) ; Morvant-Roux, Servet, (2007) « De l'exclusion.

³⁹ Le capital circulant est l'ensemble des moyens de production détruits au cours du processus de production, dont la durée d'utilisation est inférieure à un an. Dans le secteur agricole, il est principalement constitué des intrants comme les semences et les fertilisants et du temps de travail salarié.

dans le commerce que dans l'artisanat, et plus importante dans l'artisanat que dans l'agriculture. En l'état, le financement de l'agriculture par la microfinance concerne par conséquent davantage la commercialisation des produits et le capital circulant agricole. Les autres facteurs comme la terre ou les équipements lourds restent généralement hors du champ des microfinancements alors que les dispositifs de financement public du secteur ont été graduellement remis en cause au cours des trente dernières années. Ceci a produit un trou bancaire pour l'agriculture que le Rapport 2008 sur le développement dans le Monde de la Banque mondiale (intitulé *Agriculture for Development*) a reconnu, nous sommes tenté d'écrire a enfin redécouvert. Les évaluations des taux de rendement des activités agricoles ne tiennent pas souvent compte du rendement des capitaux fixes et notamment de la terre. Si l'on ajoute dans le capital avancé la valeur non seulement des intrants immédiats (tels que semences, engrais, nourriture pour bétail) mais celle de la terre, des bâtiments et de l'équipement (qu'elle soit appréciée au prix de marché ou au prix d'acquisition), il apparaît que les retours sur investissement des activités agricoles sont faibles et même très faibles, si on les compare aux marges commerciales et aux taux d'intérêt des prêts. Ajoutons que le niveau de risque des activités agricoles est beaucoup plus élevé⁴⁰, compte tenu tant des aléas climatiques que des fluctuations des cours sur les marchés mondiaux, des cours de commercialisation des productions et de ceux de certains intrants, comme l'énergie ou les engrais. Si l'on ne prend pas en compte, dans les avances faites pour produire, la terre et les travaux d'irrigation par exemple, cela signifie que les droits de propriété ne sont pas reconnus comme devant être rémunérés, qu'ils le sont très partiellement, ou que, le travail s'exerçant sous contrainte, celui-ci est très faiblement rémunéré. Par conséquent, si l'on intègre la rémunération potentielle de l'ensemble des « facteurs de production » en agriculture et le niveau des taux d'intérêt pratiqués, le transfert vers le secteur financier de la part du surplus créé par ces activités apparaît alors considérable. Le risque d'une microfinance finançant principalement le court terme est sur ce point élevé.

Affirmer que le risque pour les prêteurs serait faible parce que les taux de remboursement

⁴⁰ Sur ces questions voir notamment la thèse en cours de Cyril Fouillet (université Lyon 2).

sont élevés est méconnaître le fait que nombre d'organisations (et parmi elles la *Grameen Bank* du Bangladesh) pratiquent un rééchelonnement de nombreux prêts, ou autorisent le remboursement des mensualités en retard par un nouveau prêt. Il ne faut pas en rester à l'observation des risques individuels (que certaines organisations couvrent par des assurances et des épargnes obligatoires –donc par une ponction considérable sur les revenus de ces populations–) mais analyser les risques collectifs liés aux conditions climatiques, politiques, économiques, etc. qui frappent brutalement certaines régions et qui font que des réseaux paraissant jusque-là solides s'effondrent soudainement quand des soutiens externes ne viennent plus combler les déficits internes.

S'imaginer qu'à une échéance plus ou moins rapprochée il serait possible de rentabiliser les placements dans un très grand nombre d'institutions de microfinance couvrant l'ensemble des besoins des secteurs économiques est donc un leurre. Soumis à des contraintes immédiates, nombre d'acteurs ont préféré mentir voire s'illusionner pour bénéficier d'une image positive dans l'air du temps par rapport à d'autres formes d'interventions impliquant de nouvelles formes de partenariat public privé et de nouvelles formes de solidarité internationale. Celles-ci séduisent moins puisqu'elles ne peuvent pas laisser croire que demain les pauvres rapporteront. Quand les acteurs se révéleront incapables de réaliser l'objectif d'être en toute situation rentable, du fait de ce qui apparaîtra alors comme un échec⁴¹, seront fragilisés l'ensemble des acteurs du secteur microfinancier. Toutefois, de nouvelles cotations en terme de performances sociales sont susceptibles d'attirer certains investisseurs. Fort opportunément, il existe un marché aussi pour ce type de placements et certains acteurs développent ce type nouveau de cotation.

Croire que la microfinance pourrait être très fortement et universellement rentable conduit à adopter des stratégies peu compatibles avec un objectif de réduction des inégalités, nécessaires à une réduction même de la pauvreté. La concentration de l'offre de microfinance dans les zones et auprès de clientèles solvables, parfois proches de la classe moyenne, est une stratégie courante. Les espaces nationaux sont marqués par de très fortes disparités et les inégalités territoriales de l'offre de microfinance sont considérables.. En Inde, deux États du Sud (Andhra Pradesh et Tamil Nadu), classés parmi les États les plus riches de l'Union, concentrent à eux seuls près des trois quarts de l'offre microfinancière. Dans nombre de pays africains comme il a été observé au Bénin et au Maroc, l'offre se concentre dans les zones à

⁴¹ On peut comparer ce risque à celui qui a frappé les banques de développement au cours du dernier quart de siècle à la suite de ce qui est apparu comme un échec par rapport aux espoirs inconsidérés dont on les avait investies.

très forte densité urbaine. Au Mexique, les zones rurales des États les plus pauvres de la République étaient tellement délaissées par ces nouveaux intermédiaires que l'État fédéral, appuyé par la Banque Mondiale, y a mis en place à partir de 2001 un programme d'appui et de structuration de services d'intermédiation financière. Les zones rurales sont largement désertées bien qu'y vivent en plus grand nombre des populations à très faible revenu, alors que certains espaces urbains aux revenus moyens beaucoup plus élevés font l'objet d'une concurrence intense largement propice, encore une fois, au surendettement quand les institutions de microfinance entrent en concurrence pour capter les supposés « meilleurs clients ». Dans de trop nombreux cas, la concurrence se traduit surtout par des méthodes d'octroi des prêts proches de la vente forcée et des méthodes de recouvrement des prêts dignes des usuriers les plus tenaces. Au final, le sort des destinataires de ces services microfinanciers semble largement laissé de côté par rapport à la volonté d'afficher des performances dans l'extension des réseaux. Les plus importantes des institutions de microfinance embauchent des spécialistes en marketing pour développer des campagnes de promotion de prêts et assurances en direction de ces pauvres supposés potentiellement rentables. Les articles, les conférences et les ouvrages se multiplient sur la question du refinancement des institutions de microfinance et de leur accession aux marchés privés afin d'élargir leur potentiel – cette fameuse idée du '*building inclusive financial system*'. Il est urgent d'analyser de façon rigoureuse et systématique les capacités actuelles des clients d'être en mesure d'absorber ces nouveaux prêts et donc ensuite ces nouveaux prélèvements. De telles pratiques peuvent mettre en danger la viabilité à moyen terme de nombreuses institutions financières. Face à des illusions peu scientifiques et à des silences peu éthiques, dont le moteur se trouve généralement dans les pressions à la commercialisation du secteur et dans les attitudes opportunistes que cette évolution favorise, il est urgent que soit reconnue et clarifiée la responsabilité sociale des différents acteurs de ce secteur en expansion de la finance ; ceux se revendiquant comme solidaires comme ceux mettant en avant leurs performances strictement financières.

3. Une nécessaire clarification du rôle des principaux producteurs de services financiers

Il n'existe pas d'intervenants dans le champ de la prestation microfinancière qui seraient par nature de bons acteurs et d'autres (par exemple les intermédiaires financiers et telle catégorie d'entre eux comme les banques commerciales) qui seraient par nature, ou plus exactement en raison de leurs statuts, néfastes ou corrupteurs des bonnes intentions. Tout comme par nature le microcrédit lui-même n'est pas par nature une bonne ou une mauvaise forme d'intervention. Il s'agit d'une technique de financement qui, employée dans un contexte particulier et à destination de publics spécifiques, peut se révéler améliorer ou au contraire fragiliser et même affaiblir (et parfois de façon considérable) la situation de telle ou telle catégorie de la population. Telle ou telle forme d'intervention par la microfinance peut se révéler, selon le contexte, positive, neutre ou néfaste pour telle ou telle fraction de la population.

Pour penser la responsabilité sociale en matière de microfinance, il est donc indispensable de clarifier l'activité et le rôle des divers acteurs du microcrédit, selon leurs capacités institutionnelles propres et le projet que publiquement ils se donnent. Il convient de confronter les finalités affichées des institutions et les effets exacts de leurs interventions. La confusion sur le statut des acteurs et leur rôle respectif effectif est courante. Certains viennent des organisations privées à but non lucratif ; d'autres du secteur public, local, national ou de coopérations bilatérales ou multilatérales, appliquant des programmes administrés ; d'autres enfin, de la finance à but lucratif. Cette finance à but lucratif peut elle-même se doter d'objectifs complémentaires de production de valeurs sociales. Ces différents acteurs peuvent agir de concert et en complémentarité ou par subsidiarité. Ceci rend sur le terrain simpliste l'opposition classique entre public et privé, rentabilité et solidarité, ou État et marché. Le fait d'avoir et de mettre en avant tel ou tel statut (par exemple à but non lucratif) ne garantit pas que les pratiques puissent être qualifiées de solidaires⁴². Ou bien le fait d'avoir un statut commercial est tout à fait compatible avec la captation de subventions publiques et d'aides privées couvrant des déficits massifs, comme il peut l'être avec des modes solidaires d'intervention. Il existe en microfinance une large confusion des genres. Le secteur de la microfinance est loin d'être stabilisé quant aux rôles et aux positions des différents types d'intervenants.

À force de diffuser l'illusion qu'il était possible, grâce à une bonne gestion, de concilier très largement sur l'ensemble de la planète profitabilité et prestations à des populations à très

⁴² MORVANT ROUX, SERVET, SOULAMA, (2008), « Microfinance et logiques de solidarité »

faibles revenus, un intérêt croissant a été porté à ces possibilités nouvelles de placement. Ici se rencontrent opportunément des offres et des demandes. D'un côté, la financiarisation croissante oblige les détenteurs de capitaux à trouver sans cesse de nouvelles opportunités (qu'il s'agit de prêt, de prise de participation dans le capital ou de couverture de risques) ; parmi ces offres⁴³ se trouvent aussi des capitaux à la recherche de placements éthiques ou solidaires. De l'autre côté, du fait de l'intensité et de l'extension de la financiarisation des sociétés dans les aspects les plus quotidiens de la vie pratique, la demande de services financiers par les populations est croissante. Muhammed Yunus lors de la remise du prix Nobel de la paix en décembre 2006 a fortement critiqué dans son discours la commercialisation du microcrédit que cette offre nouvelle de prêts par de nouveaux acteurs dans le secteur introduit. Son attaque très forte, qui a étonné notamment certains financiers que ses initiatives avaient jusque là séduits, a particulièrement porté contre les intérêts financiers des banques commerciales qui par leurs interventions pervertiraient la prestation microfinancière. Celle-ci serait sans ces interventions par nature positive. L'objectif des différents acteurs de la société, institutions financières comprises, devrait essentiellement selon Muhammed Yunus d'éradiquer la pauvreté, et le microcrédit serait un élément central de cette stratégie devant permettre rapidement, selon son expression, de mettre la pauvreté « au musée ».

Or pourquoi rejeter des groupes financiers saisissant l'opportunité d'élargir la diffusion de services financiers auprès de populations jusque-là financièrement exclues. Leur raison d'être n'est-elle pas d'offrir à leurs clients des placements financiers qui rapportent ? Ne doivent-ils pas aussi répondre aux demandes qui leur sont faites de placements éthiques, de partage ou solidaires. Qu'y a-t-il de critiquables à ce qu'ils le fassent en répondant aux besoins de clients jusque là financièrement exclus ? Pourquoi devrait-on à l'inverse ignorer les comportements prédateurs de certains agents de crédit de la microfinance, voire ceux de certaines organisations prétendues sans but lucratif ? Et pourquoi cette intervention des banques serait-elle plus critiquable en microfinance qu'elle ne l'est dans la plupart des autres formes de placement non soumis à une évaluation éthique, de responsabilité sociale, etc. ? Pourquoi serait-il positif que le groupe Danone investisse au Bangladesh pour y diffuser en association avec le groupe Grameen un de ses yaourts alors que les placements de tel ou tel groupe bancaire dans le secteur microfinancier serait négatif ? Est-ce parce que les banques commerciales prendraient des parts de marché dans un secteur en forte croissance ? Pourquoi

⁴³ Les placements internationaux en microfinance ont triplé entre 2004 et 2006 pour atteindre 4 milliards de dollars. Voir Delphine STRAUSS, (2008).

devrait-il être réservé au *social business* ? Ne sommes-nous pas là face à une nouvelle pétition de vendeurs de chandelles contre la concurrence déloyale du soleil ?

Il existe en microfinance des opportunités de gain, qui peuvent être saisies, qui peuvent même être socialement utiles et qui doivent donc être saisies. Il existe des opportunités pour des investisseurs acceptant des risques élevés et voulant diversifier leurs portefeuilles, y compris, comme nous l'avons rappelé, en incluant des critères éthiques et de responsabilité sociale, environnementale, etc. Ce sont pour les uns des niches de profitabilité et pour les autres des niches de placements éthiques et de partage, qui acceptent des gains limités en contrepartie d'une valeur sociale additionnelle avérée⁴⁴. Toutefois, il conviendrait de ce point de vue qu'une clarification soit faite entre les différents types de placements et de soutiens dans les institutions et dans leurs divers programmes pour connaître leurs cibles exactes, en particulier selon le niveau de revenus des clients et leur degré et formes d'exclusion financière.

Doivent ici être stigmatisés ceux qui s'autoproclament acteurs de la lutte contre la pauvreté (quelles que soient leurs origines institutionnelles) tout en se transformant en nouveaux usuriers, ou qui s'en font les complices en leur apportant les fonds nécessaires à leurs activités de crédit, notamment parce qu'ils diffusent sans vergogne des modèles de prêt qui conduisent périodiquement à un surendettement des emprunteurs, masqué par un rééchelonnement des prêts ou par un recours à d'autres prêts, en particulier informels, et donc en réalité à un appauvrissement de ces prétendus bénéficiaires du microcrédit harcelés par ses agents de crédit. De plus, ces crédits peuvent en certaines circonstances produire des effets très négatifs (du point de vue du travail décent ou de l'environnement).

Il convient de connaître les coûts exacts d'intervention dans des secteurs géographiques et sociaux particuliers afin que les subventions, qui sont nécessaires pour offrir la plus large gamme possible de services adaptés, ne viennent pas perturber le secteur par des effets d'aubaine qui maintiennent les plus pauvres en marge de ce développement.

Si seulement un nombre limité d'organisations de microfinance peuvent être rentables ou financièrement autonomes et si l'on accepte l'idée que l'inclusion financière des populations est aujourd'hui une nécessité, des subventions et des aides à certaines fractions du secteur sont nécessaires, pour autant que les effets de ces subventions soient correctement évalués. Elles doivent se faire sans désorganiser le développement d'une microfinance ayant la capacité d'être rentable sans subvention. On peut ici tenter une analogie avec les transports en commun

⁴⁴ D'où l'importance de la mise en place d'une évaluation des performances sociales (voir ci dessus note 2).

urbains qui sont soutenus par les autorités publiques pour permettre de satisfaire un besoin jugé essentiel des populations (leur déficit peut être programmé et des objectifs de service public leur sont en contrepartie donnés). Seule une myopie néolibérale donne à penser que l'imputation de tous les coûts aux bénéficiaires de certains services est en tout lieu et en tout temps une panacée pour réaliser par les marchés les équilibres sociaux. Les subventions peuvent dans certains contextes être une nécessité en matière de santé, d'éducation, de fourniture d'eau potable, de logement ou de communication. Sauf situations exceptionnelles (tenant par exemple à une très forte densité de la population), elles le sont aussi pour fournir des services financiers devenus indispensables dans un contexte de financiarisation croissante à des clients matériellement démunis ou vivant dans des zones économiquement et géographiquement marginales. Seul un soutien public permettrait à cette offre de services financiers de se diversifier et de s'étendre dans ces zones et auprès de clientèles peu voire non rentables et d'assurer la coordination des différents acteurs en vue d'une offre saine et équilibrée. Toutefois, une question à ne pas éluder est bien évidemment celle des risques considérables que l'extension de la financiarisation fait peser sur les sociétés. Une solution pourrait être une financiarisation qui limiterait les risques systémiques de la globalisation financière (par exemple grâce à des monnaies complémentaires locales et à des fonds internationaux de garantie).

Contrairement à nombre d'idées reçues sur l'aide au développement, qu'il s'agisse de fonds sous forme de placement ou d'aides publics ou charitables, ou qu'il s'agisse de fonds publics, à l'échelle internationale, un apport extérieur de fonds à prêter n'est en effet certainement pas le plus grand besoin des pays aux populations matériellement les plus démunies. Différentes études ont mis en avant la surliquidité de l'Afrique subsaharienne⁴⁵ (40 pays sur 44), mais aussi du Maroc, de l'Algérie, de l'Égypte et de la région Caraïbes. Plus que de transferts de fonds dans le sens Nord-Sud, les pays parmi les plus pauvres de la planète (en termes de revenu par tête) ont souvent davantage besoin de fonds internationaux⁴⁶ et locaux de garantie qui encouragent les banques locales à prêter. Ce d'autant plus que, globalement, les mouvements de fonds du Sud vers le Nord l'emportent sur le mouvement inverse⁴⁷. Le fonds international de garantie de Genève en est un exemple ; y cohabitent notamment la fondation Soros, des collectivités locales et des militants issus du coopératisme et mutualisme helvétique⁴⁸. Il est possible aussi de citer en ce sens le fonds international de garantie mis en

⁴⁵ SAXEGAARD, (2006).

⁴⁶ FLAMING, (2007).

⁴⁷ GURTNER, (2007).

⁴⁸ FINO, VINCENT, (2007) et SERVET, (2007), « Les fonds de.

place par la SIDI. Il est de la responsabilité sociale des acteurs financiers de s'interroger aussi sur les effets de certaines formes de financement extérieur dans certains pays en particulier s'ils s'avèrent contraire à une dynamique de décollage des économies.

Enfin, certaines subventions et certains placements auraient sans doute une beaucoup plus grande efficacité pour une large inclusion financière en appuyant d'autres services que le crédit, comme le transferts des fonds des migrants, la mise en place des réseaux d'épargne, la constitution de fonds de retraite et la diffusion des services de microassurance. Pour comprendre dans quelle mesure les différents intervenants dans le secteur de la microfinance répondent à la responsabilité sociale qui leur est propre et se comportent de façon éthique, il est donc nécessaire de s'interroger sur les besoins financiers précis des différentes catégories de la population dans un contexte global de financiarisation croissante et comment chaque intervenant répond à ces besoins, à son échelle et selon ses moyens, et à quels coûts monétaires et non monétaires il le fait pour les utilisateurs.

Conclusion : les risques d'une confusion entre responsabilité sociale particulière d'une institution et d'une responsabilité sociétale très générale

Nous avons rappelé la confusion courante entre lutte contre la pauvreté et lutte pour une inclusion financière la plus large possible, qui traverse nombre de débats en microfinance. Cette différence est de mieux en mieux reconnue. Le rejet de cette confusion est particulièrement important pour qui veut ne pas confondre responsabilité sociale et performance sociale d'une institution.

Pourquoi un établissement financier devrait-il agir directement dans le champ de la lutte contre la pauvreté ? Sa responsabilité sociale première n'est-elle pas plutôt de contribuer à l'inclusion financière des populations, sans discrimination, et que ses actions n'accroissent pas la pauvreté (selon une logique ici quasi paretienne appliquée non seulement aux individus mais aussi aux groupes sociaux). Les institutions financières, dont les banques, ont une responsabilité centrale en matière d'inclusion financière du fait de leurs activités mêmes dans le secteur financier et du risque systémique d'accroissement de l'exclusion que leurs activités peuvent engendrer. Ces institutions doivent agir de telle sorte que leurs activités n'aient pas par ailleurs pour effet secondaire, en dotant les uns, de détériorer les conditions de vie et de

survie des autres, par exemple en favorisant des situations de surendettement⁴⁹. Mais, si les institutions financières ont une responsabilité en matière d'inclusion financière, il est difficile de comprendre pourquoi elles auraient une responsabilité particulière et générale de type sociétale en matière de lutte contre les exclusions sociales et contre la pauvreté. Il est différent de répondre à une responsabilité sociale particulière et de satisfaire les besoins d'investisseurs voulant placer leurs fonds d'une façon éthique, solidaire, etc.

La responsabilité spécifique des institutions financières tient à la croissance de la financiarisation contemporaine et à l'évolution de ses formes. Leur particularité porte sur les incidences de cette financiarisation sur les comportements des groupes et des personnes, sur les capacités et les incapacités que cette financiarisation au quotidien engendre. Il paraît dangereux et sans fondement qu'elles dépassent ce rôle.

Remarquons ici que ce franchissement des frontières du champ d'intervention nécessaire en matière de responsabilité sociale par tel ou tel type d'institution selon son type d'activité n'est pas le fait des seuls établissements financiers. Loin s'en faut. Aujourd'hui il est de plus en plus courant que les grandes entreprises se dotent de fondations ou de services (qui peuvent être liés à ceux de la communication) pour investir le champ désigné par elles comme relevant « de la responsabilité sociale ». La microfinance peut ainsi bénéficier des apports d'entreprises n'ayant rien à voir avec le secteur financier (par exemple un groupe de distribution comme Carrefour⁵⁰ ou une firme automobile comme Ford peuvent soutenir des projets de microcrédit). Les pays connaissent une tradition et une importance des contributions privées charitables très variables. Dans un grand nombre de cas, ce sont des incitations fiscales (taxation des revenus ou des transferts par héritage) qui favorisent cette mobilisation de ressources⁵¹. Toutefois, ces interventions, *a priori* généreuses, portent en elles un germe très dangereux de gestion néolibérale des sociétés et d'une incohérence forte des interventions du fait de la décentralisation totale des décisions qu'elles supposent⁵². Nous entrons ainsi dans un nouveau monde ploutocratique. Ces soutiens privés à telle ou telle action supposée bénéfique s'accompagnent du rejet d'un contrôle démocratique des

⁴⁹ Il est surprenant de voir des études d'impact sur le revenu du microcrédit se focaliser sur le revenu moyen au sein d'une population locale, sans s'interroger sur les disparités éventuellement accrues au sein d'une population et sur la marginalisation accrue que le microcrédit peut engendrer pour des fractions de la population.

⁵⁰ Une intervention de ce type peut prendre sens pour une société si le soutien est spécifique aux quartiers où les hypermarchés sont installés par exemple pour favoriser l'essor de petits fournisseurs de services à proximité.

⁵¹ Ces incitations sont fortes aux Etats-Unis, alors qu'elles sont inexistantes en Suède par exemple.

⁵² Adam Smith lui-même dans le livre V de la *Richesse des Nations* critique cette privatisation de la gestion de la société en s'appuyant sur l'exemple de la compagnie des Indes en Inde et sur la comparaison du mode de gestion des Antilles françaises et anglaises. Ceci illustre parfaitement la distinction fondamentale qu'il convient de faire entre néo-libéralisme et libéralisme.

ressources ainsi affectées⁵³. De grandes entreprises se mobilisent et se structurent, notamment par le jeu de filiales, contre les prélèvements fiscaux et sociaux, compriment de façon très forte le coût de leur main d'oeuvre et simultanément affectent une partie croissante des surplus dont elles bénéficient dans des opérations qui échappent plus ou moins largement au contrôle de la puissance publique définie par ses institutions démocratiques représentatives. Le plus étonnant sans doute, dans ces nouvelles formes de placement social dont peuvent bénéficier des projets de microfinance, est, nous l'avons souligné, que les objets de cette charité nouvelle peuvent n'avoir aucun lien direct avec les champs d'activité de ces sociétés.

Le risque de confier le financement du développement à des ressources privées ayant pour origine la compassion et la charité est que ce ne soient pas les affectations les plus utiles et les plus urgentes qui soient réalisées, mais les plus médiatisées et celles fondées sur un principe d'empathie. L'information sur les problèmes et les besoins des populations peut se révéler très partielle. En comptant sur la sympathie du public, il y a risque d'un retournement des opinions publiques et que la pérennité de ces financements ne soit pas assurée, en particulier si la préférence nationale, comme dans le cas des États-Unis, paraît élevée. Si ces contributions volontaires ne s'ajoutent pas mais tendent à se substituer à l'action publique, un risque fort est que ces champs d'action soient déterminés par la construction médiatique d'une image positive des entreprises, et non par les besoins les plus urgents et les plus massifs des populations notamment les plus démunies et les plus exclues ou les plus marginalisées. À défaut de cotation éthique et de la responsabilité sociale des entreprises bénéficiant des placements de ces fondations⁵⁴ et de la mise en place d'une institution régulatrice évaluant l'impact de leurs actions, leur apport pour le financement du développement doit être considéré comme un pis-aller dangereux si les dotations cessent d'être marginales pour devenir substantielles. L'exemple de l'afflux de fonds après la vague du Tsunami en Asie du Sud illustre parfaitement les limites et les dérives de la charité privée. La transparence de la gestion de ces structures est mise en cause ainsi que les modes de prise de décision dans l'affectation des ressources et les collusions d'intérêt avec de grandes entreprises. Prenons l'exemple de la fondation Gates qui ne connaît aucune évaluation éthique des placements réalisés dont les revenus financent ses interventions. Cette fondation peut donc à travers les entreprises dont elle est actionnaire affecter la vie de populations (leur santé du fait de pollutions notamment) et agir par la Fondation, grâce aux ressources ainsi procurées, contre

⁵³ À la différence de l'évergétisme antique, où la communauté politique imposait aux riches les dépenses nécessaires (voir en ce sens les analyses de Paul Veynes dans *Le pain et le cirque*)

⁵⁴ COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT, 2003.

les conséquences environnementales et sanitaires de ces productions. Dans ces conditions, la Fondation donne généreusement d'une main ce qu'elle a pris cupidement d'une autre, et dans certains cas donne beaucoup moins qu'elle n'a pris... Ces actions privées peuvent aussi faire double emploi avec des structures publiques. Il y a risque que ces financements déresponsabilisent les États. Remarquons que cette critique a pu être commise dans le passé à l'encontre de l'interventionnisme des organisations du système des Nations Unies. Des interventions exogènes contribuent à affaiblir les fondements de la démocratie ou à empêcher son émergence alors que la nécessité de sa promotion est proclamée. La démocratie n'est pas née historiquement, comme il est couramment affirmé, du marché. Une de ses bases essentielles est la fiscalité, c'est-à-dire le vote de la charge des impôts qui vont permettre les dépenses publiques et des débats pour la répartition de celles-ci. Bien évidemment cela suppose des revenus privés, mais les modalités d'obtention peuvent être variables. Dans ces interventions contemporaines, il est possible d'établir un parallèle avec le XIX^e siècle et le développement de la charité privée en Europe. La différence est qu'à l'époque il s'agissait de parer aux carences d'un État social qui n'existait pas encore ; il s'agit aujourd'hui de s'y substituer et d'échapper à tout contrôle démocratique. Ce ne sont plus des assemblées élues et des gouvernements démocratiques, ou des bureaucrates, qui décident de l'affectation des ressources mais ceux qui en ont les moyens. L'appui par des institutions privées à des initiatives citoyennes et le dépassement par des entreprises privées du champ de leur responsabilité sociale particulière (qui devrait être seulement déterminée par leur secteur propre d'activité) font partie des bonnes intentions pour répondre aux carences et dysfonctionnements de nombreux États et de la démocratie représentative. Mais, cette dérive risque de devenir pire que le mal qui est dénoncé, d'une part en minant les fondements même de la démocratie ou en empêchant son essor et d'autre part en promouvant des modes de développement dépourvus de cohérence collective et soumis à des petits puissants groupes d'intérêt. De ce point de vue, le *social business* ne présente pas moins de risques que la commercialisation de la microfinance, trop souvent désignée comme étant seules à l'origine de supposées déviances. Une réflexion renouvelée sur la responsabilité sociale des différents types d'acteurs doit permettre de cerner les limites de l'action de chacun.

RÉFÉRENCES

- AEF (2006) *Rapport moral sur l'argent dans le monde 2006*, Association d'Economie Financière, Paris.
- ALBEROLA E., RICHEL-BATTESTI N. (2005) "De la responsabilité sociale des entreprises: Evaluation du degré d'engagement et d'intégration stratégique", *La Revue des Sciences de Gestion*, n° 211-212, p. 55-71.
- BALKENHOL B. (ed.) (2007) *Microfinance and Public Policy, Outreach, Performance and Efficiency*, Palgrave-Macmillan/ILO.
- BAUMANN, E., SERVET, J.-M., (2007), « La microfinance, une extension des marchés financiers : réflexions à partir d'expériences sur trois continents (en Géorgie, en Inde et au Sénégal) » in : Hernandez, V., Ould-Ahmed, P., Papail, J., Phélinas, P. (éd.), *Turbulences monétaires et sociales, L'Amérique latine dans une perspective comparée*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 123-151.
- BAUMANN, E., SERVET, J.-M., (ed.), (2007), *Risques et Microfinance, Autrepart*, Paris; Armand Colin, (n° 44).
- CLAESSENS S. (2006) "Access to Financial Services: A Review of the Issues and Public Policy Objectives", *The World Bank Research Observer*, vol. 21, n°2, Fall, p. 207-240.
- COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (2003) *Fondations philanthropiques et coopération au développement*, Dossiers du CAD 2003, volume 4 n°3, Paris, OCDE.
- DEMIRGÜÇ-KUNT Asli, BECK Thorsten, HONOHAN Patrick (ed.), *Finance for All ? Policies and Pitfalls in Expanding Access*, Washington, D. C., BIRD, 2007, 249 p
- DALEY-HARRIS S., (eds) (2006) *State of the Microcredit Summit Campaign Report 2006*, Microcredit Summit Campaign.
- DICHTER, Th., 2007, "A Second Look at Microfinance. The Sequence of Growth and Credit in Economic History", *Catho Institute, Center for Global Liberty and Prosperity*, Feb 15, n°1, p. 1-13.
- DIOP, A., HILLENKAMP I., SERVET, J.-M., (2007), « Poverty versus Inequality » [en collaboration avec], in : BALKENHOL B. (ed.) *Microfinance and Public Policy, Outreach, Performance and Efficiency*, London, Palgrave-Macmillan/ILO, p. 27-44.
- EVERS Jan (ed.), 1998, *The Social Responsibility of Credit Institutions in the EU*, Baden-Baden, Verlagsgsellschaft, 448 p.
- FERNANDO J. L. (ed.) (2006) *Microfinance. Perils and Prospects*, Routledge, London.
- FINO D., SCHÜMPERLI YOUNOSSIAN, C., SERVET, J.M. (ed.), (2007), *Financer le développement par la mobilisation des ressources locales*, [Introduction et co-édition en collaboration avec, *Annuaire suisse de politique de développement*, Genève, IUED, vol. 26, n°2, 260 p.
- FINO D., VINCENT, F., (2007), « Financer le risque : un nouveau projet de coopération internationale », in : *Risques et Microfinance, Autrepart*, Paris; Armand Colin, (n° 44), p. 47-62.
- FLAMING, Mark, « Guaranteed Loans to Microfinance Institutions : How do they add value ? », *Focus Note n°40, CGAP*, Jan. 2007, 12 p.
- FOUILLET C. (2006) « La microfinance serait-elle devenue folle ? Crise en Andhra Pradesh », *Espace Finance*, Gret-Cirad, 25 avril.
- FOUILLET C., GUÉRIN I., MORVANT-ROUX S., ROESCH M., SERVET J.-M. (2007) « Le microcrédit au péril du néolibéralisme et de marchands d'illusions. Manifeste pour une inclusion financière socialement responsable », *Revue du Mauss*. N°29, Premier semestre, p. 118-132.
- GENTIL D., Servet J.-M. (eds) (2002) « Microfinance : petites sommes, grands effets ? », *Revue Tiers Monde*, n° 172, p. 729-890.
- GLEIMAIN, P., (2007), « Quelle responsabilité sociale pour les finances solidaires », *Rencontres universitaires de l'économie sociale et solidaire*, Rennes, mai.
- GLOUKOVIEZOFF G. (2006) "From financial exclusion to overindebtedness: the paradox of difficulties of people on low income?" in Anderloni L. Braga M. D. Carluccio E. M (eds) *New frontiers in banking services*, Springer. pp. 191-212.
- GUÉRIN I. FOUILLET C. PALIER J., (2007) « La microfinance indienne peut-elle être solidaire ? » *Revue Tiers-Monde* (190)
- GUÉRIN I., PALIER J., (eds) (2004) *Microfinance challenges: disempowerment of the poor ?*, Collection Sciences Sociales, Institut Français de Pondichéry.
- GUÉRIN, I., MARIUS-GNANOU, K., PAIRAULT, Th., SERVET, J.-M. (ed.), (2006), *Microfinance en Asie : entre traditions et innovations*, Paris/Pondichery, Khartala/FIP/IRD.
- GUÉRIN, I., ROESCH, M., SERVET, J.-M., 2007 "Microfinance, Financial Inclusion and Social Responsibility", in : BETTIGNIES H.-C. de, LÉPINEUX F. (ed.), *Finance for a better world. The shift toward sustainability*. [à paraître]
- GURTNER, Bruno, 2007, « Un monde à l'envers : le Sud finance le Nord », in : FINO Daniel, et alii, 2007, *Financer le développement par la*

- mobilisation des ressources locales*, *Annuaire suisse de politique de développement*, Genève, IUED, vol. 26, n°2, p. 57-80
- HASHEMI Syed, Beyond good intentions : measuring the social performance of microfinance institutions, *FocusNote* n°41, May 2007, CGAP, 12 p.
- HONOHAN, P., 2006, "Household financial assets in the process of development", *World Bank Policy Research*, Working Paper 3965, July.
- HULME D., MOSLEY P. (1996) *Finance Against Poverty*, vol. 1, London: Routledge.
- Kholiquzzaman Ahmad Qazi (Ed.), 2007, *Socio-Economic and Indebtedness-Related Impact of Micro-Credit in Bangladesh*, Dhaka, The University Press Limited, 65 p
- LABIE M. (2007) « Réflexions préliminaires pour une approche éthique de la gestion des organisations de microfinance », *Éthique et économique*, n°5 (1).
- LAPENU, C., DOLIGEZ, F. (2007) « Mesure des performances sociales: les implications pour le secteur de la microfinance » *Recma*, n° 304, mai 2007, p. 46-62.
- LAPENU C., ZELLER M., GREELEY M., CHAO-BEROFF R. et VERHAGEN, K. (2004), « Performances sociales: une raison d'être des institutions de microfinance... et pourtant encore peu mesurées. Quelques pistes. » *Monde en développement*, ISMEA, Bruxelles, n°126 (32) - 2004/2, p. 51-68.
- LAVILLE J.-L., CATTANI, Antonio D. (ed.), (2006), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard.
- LAPENU, C., DOLIGEZ, F. (2007) « Mesure des performances sociales: les implications pour le secteur de la microfinance » *Recma*, n°304, mai 2007, pp 46-62.
- MORVANT-ROUX, S., (ed.), (2008), *Rapport Exclusion et liens financiers 2008*, Paris, Economica
- MORVANT-ROUX, S., SERVET, J.-M., (2007), « De l'exclusion financière à l'inclusion par la microfinance », *Horizons bancaires* (Paris, FARM), n°334, nov., p. 23-35.
- MORVANT ROUX, S., SERVET, J.-M., SOULAMA S., (2008), « Microfinance et logiques de solidarité », *in* : à paraître
- NAVAJAS S., SHREINER M., MEYER R., GONZALEZ-VEGA C., RODRIGUEZ-MEZA J. (2000), « Microcredit and the Poorest of the Poor: Theory and Evidence from Bolivia », *World Development*, vol. 28, n° 2, p. 333-346.
- PERRY D. (2002) "Microfinance and women moneylenders. The shifting terrain of credit in rural Senegal", *Human Organisation* (61) 1, Spring, pp. 30-40.
- SAXEGAARD M. (2006) "Excess liquidity and effectiveness of monetary policy: evidence from Sub-Saharan Africa", IMF Working Paper/06/115, May, 50 p.
- SALMON, A., « Responsabilité sociale de l'entreprise », *in* : LAVILLE J.-L., CATTANI, Antonio D. (ed.), (2006), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard.
- SERVET J.-M. (2006) *Banquiers aux pieds nus : La microfinance*, Odile Jacob, Paris, 512 p..
- SERVET, J.-M. (ed.) (1995) *Épargne et liens sociaux. Etudes comparées d'informalités financières*, Paris: Aef/Aupelf-Uref.
- SERVET, J.-M., (2007), « Les illusions des objectifs du Millénaire », *in* : LAFAYE de Michaux, Elsa, MULOT, Éric, OULD-AHMED, Pépita (éd.), *Institutions et développement : La fabrique institutionnelle et politique des trajectoires de développement*, Rennes, Presses universitaires, 2007, p. 63-88.
- SERVET, J.-M., (2007), « Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, Une contribution à la définition de l'économie solidaire », revue *Tiers Monde* n°190, avril-juin, numéro Économie solidaire : Des initiatives locales à l'action publique, p. 255-273.
- SERVET, J.-M., (2007), « Les limites de l'utilisation du microcrédit dans les pays du Sud », *Problèmes économiques*, n° 2928, 18 juillet, p. 22-26.
- SERVET, J.-M., (2007), "Entre protection et surexploitation: l'ambiguïté de la rémunération par avance en Inde", *Autrepart* (43), p. 103-119.
- SERVET, J.-M., (2007), « Au-delà du trou noir de la financiarisation », *in* : *Annuaire suisse de politique de développement*, Genève, IUED, vol. 26, n°2, p. 25-56.
- SERVET, J.-M., (2007), « Les fonds de garantie, une pratique de solidarité et de mobilisation des ressources pour le développement », *in* : *Annuaire suisse de politique de développement*, Genève, IUED, vol. 26, n°2, p. 143-156
- SERVET, J.-M., (2008) « La microfinance en milieu rural et pour l'agriculture dans un contexte de financiarisation globalisée », *in* : MORVANT-ROUX, S., (ed.) *Rapport Exclusion et liens financiers 2008*, Paris, Economica.
- STRAUSS, Delphine, (2008), « Microfinance urged to raise standards », *Financial Times*, March 2.
- TAUPIN M.-T., GLEMAIN P., 2007, « Quelle(s) responsabilité(s) pour les finances solidaires ? », Septièmes rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire, Rennes, mai 2007, 16 p.
- UNCDF, 2005, *Microfinance and the Millennium Development Goals*, International Year of Microcredit 2005, October 2005, 19 p.

VAN OOSTERHOUT, H. (2005) *Where does the money go? From policy assumptions to financial behaviour at the grassroots*, Utrecht, Dutch Univ. Pres

WAMPFLER B. GUÉRIN I. SERVET J.-M. (2006), 'The role of research in microfinance, *Revue Dialogue*, n°37, pp. 11-25.

WORLD BANK (2007) *World Development Report 2008: agriculture for development*, Washington: World Bank.

Illustrations

1. Financiarisation et besoins de services financiers
2. Pyramide de l'accès aux services financiers selon le degré de pauvreté et de précarité
3. Présentation en radar des différentes dimensions de la responsabilité sociétale et de la responsabilité sociale